

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2021

Le mardi 8 juin 2021 à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. MARTIN Patrice, Maire.

La séance est ouverte à 18 h 35.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène, Madame GOULAY Martine, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur SCHACHER Christophe, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur TURPIN Laurent, Monsieur YVART Nicolas,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur FOISSIER Vincent, Monsieur HUBERT Benoît donne pouvoir à Madame Christophe SCHACHER, Madame MARIE Christelle,

Secrétaire de séance : Madame BOURGES Marie-Agnès

Projet éolien de Fierville Bray

M. Martin demande au conseil l'autorisation de voter à bulletin secret pour que chacun puisse voter en toute sérénité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité et 8 voix contre le vote à bulletin secret.

M. Martin donne lecture d'un résumé du projet suivant :

Ce projet, lancé en 2014 a fait l'objet d'une délibération favorable du conseil municipal de Fierville-Bray en date du 13 octobre 2015.

Il est porté par la société Kallista Energies. Le projet qui prévoyait initialement l'installation de 6 machines en comporte aujourd'hui 5, avec les principales caractéristiques suivantes :

- Nombre de turbines : 5
- Puissance unitaire : 3.6 mw
- Hauteur moyeu : 84 m
- Diamètre rotor : 117 m
- Hauteur bout de pale : 143 m
- Puissance totale min : 16.8 mw
- Durée d'exploitation minimum : 20 ans

Les retombées économiques pour le territoire sont évaluées par an à :

- Taxes (TF. IFER. CFE) : 43 500.00 €
- Convention de voirie : 30 000.00 €

Elles s'élèvent à 56 200 € pour la CDC et à 46 500 € pour le département.

L'enquête publique est en cours. Elle a débuté le 25 mai et prendra fin le 25 juin 2021.

Ce projet fait l'objet de contestations. Un collectif d'habitants a fait circuler une pétition dans Fierville-Bray et deux articles ont parus dans Ouest France, en avril et mai 2021.

Après différents échanges entre conseillers municipaux, il est apparu nécessaire de demander au conseil municipal de la commune nouvelle de se prononcer sur ce projet.

C'est l'objet de la délibération qui sera soumise au conseil aujourd'hui.

Un débat s'ensuit et Mr Martin propose à chaque membre du conseil de faire part de son avis sur le sujet.

M. BOHEME fait remarquer que le projet d'aujourd'hui qui comporte plus de nuisances, n'est pas identique à celui déposé initialement.

Mme LAFOSSE estime que si le conseil n'exprime pas son avis, c'est qu'il est d'accord avec le projet. D'après elle cela apporte de nombreuses nuisances aux riverains.

Mme LACAM constate de nombreuses nuisances pour les habitants proches des éoliennes, leur projet semble disproportionné, il faudra détruire puis refaire, cela apportera beaucoup de désagréments.

Mme MORIN n'a pas de nuisances personnellement mais est solidaire des riverains proches.

M. DUVAL considère qu'il y a trop d'éolienne sur le terrain.

M. YVART considère que le bilan écologique n'est pas bon, à part un gain économique, cela ne semble pas utile pour Valambray.

Mme LAFOSSE constate que des subventions sont octroyées par l'état pour compenser.

Mme BOURGES estime qu'il y a assez d'éolienne et qu'il convient de se mettre à la place des riverains.

M. LE FOLL est favorable à ce type d'énergie renouvelable car cela fait partie de notre vie actuelle, l'électricité non consommée produite par les éoliennes sert à produire de l'hydrogène qui pourrait être utilisé par les futures véhicules fonctionnant avec.

Mme GIBEAU estime que le problème est que les éoliennes produisent peu d'électricité.

Mme GOULAY constate que les habitants sont contre les éoliennes, il faut les écouter. Il y a déjà 14 éoliennes sur Fierville, c'est suffisant.

M. ROUSSEAU n'est ni pour ni contre, et reconnaît que cela pose problème quand les machines sont trop proches des habitations. Il semble que le nouvel impact serait de faible importance si on a 12 ou bien 14 éoliennes, cela dépend où elles sont situées.

Mme JEANNE comprend les nuisances et les habitants mais elle est partagée au regard des gains financiers.

M. SCHACHER, qui s'est installé en 2008 sur Airan constate qu'il y a moins d'animaux dans la nature tel que les oiseaux et se demande si cela est du fait de la proximité des éoliennes.

M. LE FOLL dit que les hirondelles sont parties car il y a moins d'insectes à cause de la pollution, de plus les oiseaux ont peu de perchoirs dans les plaines, les fils électriques ont été enfouis en souterrains.

Mme LENORMAND n'est pas touchée personnellement, et est mitigée, préfère les éoliennes au nucléaire mais elle comprend les inconvénients.

Mme LAFOSSE estime que les maisons se déprécient quand il y a trop d'éoliennes proches.

M. BOHEME dit que le rendement d'énergie n'est pas bon car il faut 7kw pour créer 1 kw d'énergie.

Mme MARIE DIT ASSE voit 6 éoliennes de son habitation et indique que lorsqu'elle s'est installée à Billy, c'était pour être plus proche de la nature. Certains habitants ont 24 éoliennes en vision. La limite de 500 mètres des habitations est très petite. Si on fait le choix de s'installer en campagne, ce n'est pas pour subir les conséquences d'un parc éolien. De plus les taxes versées sont beaucoup plus faibles pour la commune que pour la CDC et les tarifs de l'électricité restent inchangés, pas d'avantages pécuniers pour les habitants.

M. AUBERT a devant chez lui 14 éoliennes qui sont bruyantes nuit et jour. La production d'électricité est moindre que celle qui est déclarée effectivement.

M. TURPIN n'est pas touché personnellement mais il se met à la place des gens qui viennent s'installer en campagne.

Mme LAFOSSE dit que les communes de Condé sur Ifs et Maizière ont votés contre.

M. MARTIN informe que le territoire de Val es Dunes est déjà fortement doté en éoliennes et indique qu'un projet sur Conteville, Chicheboville, voire Frénoville est prévu.

Les promoteurs installent les éoliennes là où ils veulent car les zones spécifiques n'existent plus. La taille des éoliennes peut être amenée à évoluer par la suite, une fois qu'elles sont installées.

M. MARTIN propose de précéder au vote.

Enfin, chacun ayant pu exprimer son point de vue, le vote se fait en séance et non à bulletin secret.

Après en avoir délibéré et à la majorité, 14 voix contre et une abstention le conseil municipal vote contre l'implantation de 5 nouvelles éoliennes par l'entreprise Kalista.

La délibération sera versée à l'enquête publique.

M. YVART propose d'établir un moratoire pour qu'aucun autre projet de parc éolien puisse s'implanter jusqu'à la fin du mandat. M. MARTIN estime qu'il faudrait plutôt statuer sur chaque projet.

Mme MARIE DIT ASSE dit qu'il faudrait avoir une ligne identique pour les 5 communes.

M. YVART ne remet pas en cause les anciens projets décidés par les communes déléguées.

Mme LAFOSSE voudrait avoir plus de concertation avec la population.

M. BOHEME souhaiterait que les éoliennes soient contraintes de s'implanter à au moins 2 km des habitations.

Mme MARIE DIT ASSE dit que le préfet doit tenir compte de l'avis du conseil.

Dans le cadre de l'enquête publique, une demande de renseignements complémentaires au dossier a été notée.

M. AUBERT remarque un non-sens écologique avec la fermeture des barrages hydroélectriques dans la région.

M. MARTIN, informe que la société Free prévoit d'installer une antenne relais à Poussy la Campagne. Le projet, non soumis à enquête publique a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme. L'antenne sera implantée à 20 mètres de la route.

Mme GIBEAU a distribué une note d'information aux habitants pour les prévenir de cette implantation et ils ne s'y sont pas opposés.

Le conseil peut délibérer pour accepter de prendre en charge les frais d'installation ou bien de se prévaloir de l'article L 332-2 du code de l'urbanisme pour refuser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la prise en charge des frais d'installation par l'entreprise Free.

Questions diverses

- M. Martin précise que le prochain conseil aurait lieu le 6 juillet prochain, si besoin.
- Concernant les camions qui perdent leurs déchets sur la route, il indique que Mme Marie-Pierre Jeanne s'est renseignée, et qu'il convient de relever le nom des transporteurs et c'est Véolia qui s'en occupera.
- M. BOHEME constate une inondation au niveau de la muance à Fierville. Cette semaine, un rendez-vous a eu lieu avec le syndicat du bassin de la Dives. Il en ressort qu'il faudra envoyer un courrier aux propriétaires riverains pour l'entretien de la muance sur leur propriété. En l'absence de réaction de leur part, la commune pourra s'en charger, solliciter une entreprise pour nettoyer et leur envoyer la facture.
- La CDC est intervenue sur Fierville pour réparer les nids de poule sur la route.
- Mme MARIE DIT ASSE constate qu'un dos d'âne a été installé rue André Lemaitre à Billy.

Fin de la séance à 19 h 36

La secrétaire de séance

Marie-Agnès BOURGES



Le Maire

P. MARTIN

